

Rénover et faire des économies d'énergie

Grand Lac a mis en place une opération de rénovation du parc de logements privés sur l'ensemble du territoire.

Publié le 02 août 2022
Dernière modification le 18 février 2025

Je Rénove Grand Lac

Grand Lac a mis en place une opération de rénovation du parc de logements privés sur l'ensemble du territoire. Ce programme de rénovation thermique et d'évolution de l'habitat privé, prévu sur 4 ans, de 2022 à 2025, est doté d'un budget de près de 4 millions d'euros, en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, France Rénov' et le Département de la Savoie. [Pour plus d'informations, téléchargez le guide Je Rénove Grand Lac ici !](#)

JE RÉNOVE
GRAND LAC



Les avantages de la rénovation énergétique

- > Vous améliorez le confort thermique de votre logement, été comme hiver.
- > Vous diminuez vos charges de chauffage ou d'énergie, avec un objectif de baisse d'au moins 35 % de vos consommations.
- > Vous valorisez votre patrimoine immobilier.

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/habitat/relever-et-faire-des-economies-denergie?>

Je Rénove Grand Lac mode d'emploi

Qu'il s'agisse de travaux standards d'isolation thermique, mais avec a minima un objectif de baisse de 3 5 % des consommations énergétiques, ou encore de rénovations lourdes visant à lutter contre l'habitat indigne et/ou les situations de précarité énergétique, le parcours Je Rénove Grand Lac propose un conseil neutre et gratuit à chaque étape du projet.

Je Rénove Grand Lac - Propriétaires loueurs

Afin de lutter contre les passoires énergétiques et les logements vides, les propriétaires peuvent être accompagnés gratuitement pour remettre leur bien en location, dans le cadre d'un conventionnement à loyer modéré ou pour déployer un programme personnalisé de travaux de mise aux normes et réaliser les démarches de recherche de subventions.

- A la clé : des subventions, un avantage fiscal sur les revenus locatifs, des garanties sur les loyers impayés et les éventuelles dégradations.

Une action phare du Plan Climat de Grand Lac

Cette première action phare du Plan Climat de Grand Lac devrait participer largement à l'objectif affiché d'une diminution de 22 % des consommations énergétiques sur l'ensemble du territoire d'ici 2030.

Je Rénove Grand Lac - Séniors

Afin de favoriser le maintien à domicile, Grand Lac soutient la réalisation de travaux qui facilitent la vie au quotidien et rendent le logement plus fonctionnel : le remplacement de la baignoire par une douche à l'italienne de plain-pied, la mise en place d'un siège de douche, l'installation d'un monte-escalier...

Pour un 1^{er} rendez-vous

- Si le projet concerne l'amélioration thermique d'un logement : 04 56 11 99 00 / info@faire73.fr
- Pour les propriétaires bailleurs souhaitant bénéficier d'aides financières pour louer un logement ou si le projet concerne l'adaptation du logement à la perte d'autonomie : 04 79 33 21 26 / grandlac@urbanis.fr

D'autres aides disponibles

Travaux de rénovation énergétique

Quelles aides sont mises à disposition en 2022 pour financer les travaux de rénovation énergétique de son logement ?

- **Prêt Avance Rénovation** : la somme empruntée pourra être remboursée lors de la vente du bien ou à

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/habitat/relever-et-faire-des-economies-denergie?>

sa succession, les intérêts pouvant quant à eux être remboursés in fine ou en amont, progressivement.

- › **MaPrimeRénov** : cette aide est versée par l'Etat sous forme de prime à la fin des travaux, ce qui représente une amélioration par rapport à l'ancien système de crédit d'impôt qui a existé jusqu'en 2020 (CITE).
- › **MaPrimeRenov Sérénité** : destinée aux revenus modestes et très modestes, cette aide a pour objectif d'encourager les rénovations globales des logements.
- › **Eco-PTZ** : ce prêt à taux zéro est accordé pour des travaux de rénovation thermique. Le 1er janvier 2022, son plafond a été relevé à 50 000 €.
- › **Primes Energie CEE** : les primes CEE sont les aides financées par le privé, c'est-à-dire les entreprises commercialisant des énergies émettrices de gaz à effet de serre (principe du pollueur-payeur).

Les aides à la rénovation énergétique portent essentiellement sur les travaux suivants :

- › Isolation : combles, plancher, murs ;
- › Système de chauffage ([pompe à chaleur](https://www.hellowatt.fr/pompe-a-chaaleur/pompe-chaaleur-air-air/prix-pompe-a-chaaleur-air-air) (<https://www.hellowatt.fr/pompe-a-chaaleur/pompe-chaaleur-air-air/prix-pompe-a-chaaleur-air-air>), chaudière gaz haute performance, chaudière à granulés et poêle à bois) ;
- › Chauffe-eau thermodynamique.

Pour toucher ces aides, les travaux doivent avoir été effectués par des [entreprises labellisées Reconnues Garantées de l'Environnement](https://www.faire.fr/trouvez-un-professionnel) (<https://www.faire.fr/trouvez-un-professionnel>). Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site de France Renov ou d'[Hello Watt](https://www.hellowatt.fr/) (<https://www.hellowatt.fr/>).



ALLER PLUS LOIN



SUR LE SITE

- › Accéder à la propriété
- › Louer un logement
- › Transition énergétique



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

à caractères. Ces techniques de fréquentation, nous permettent de déposer des cookies sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.